

1. *Débitrice*: **Servifram SA**, rue de Berne 32, 1201 **Genève**

2. *Remarques*: entreprise de nettoyage industriel, ainsi que tous travaux et services en matière de sauvetage de matériel en cas de sinistre. Transports en tous genres.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1).

Pour tout renseignement:

Frédéric Lindemann, tél. 022 327 73 48.

Office des faillites

1227 Carouge

(02515448)